L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX: No 73 rue de Chartres — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 2 AOUT 1864. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI MATIN, 2 AOUT.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain situé au faubourg Tremé, face au chemin du Bayou, ayant une maison basse en bois, et autres dépendances.

Par McCerren & Landry—à 10 heures et demie, rue de la Douane, entre Villeré et Robertson, les meubles de la maison, &c.

Par Montgomery & Bros—à son magasin d'encan, à midi, le bateau à vapeur "Ketty Gilmore".

Par E. M. Jacobs—rue Ste Anne, entre Prieur et Johnson, le contenu d'une boutique de forgeron, buggy, wagon, charrette, &c.

Par E. Roger & Co—à leur salle d'encan, marchandises sèches.

Par F. F. Trincherd—au No 42 de la rue Gravier, tabac, café, cidre, thé, biscuits, &c.

Par J. P. Boisseau—au coin des rues Magasins et Gravier, café, tabac, savon, eau-de-vie, &c.

Par Montgomery & Bros—au No 85 de la rue du Camp sucre blanc et clarifié.

Nouvelles du Nord.

Dans l'édition du soir du *Commercial Advertiser* du 23, nous trouvons les dépêches suivantes:

Autre incursion de rebelles.

Washington, 23 juillet—Le bruit court ici ce matin qu'un détachement d'incursionistes a traversé le Potomac à Muddy Branch, à 15 milles au dessus d'Edward's Ferry.

Comme nous n'avons pas de télégraphe ou de station de signaux dans cette direction, il est difficile d'avoir des informations positives.

Les négociants et propriétaires déménagent dans la direction de Washington.

Un monsieur, qui a quitté Frederick, ce matin, dit qu'on a vu les rebelles traverser le Potomac au nombre de 5000. Leur force se composait de cavalerie, d'artillerie et d'infanterie. Les sécessionnistes à Poolesville assuraient, jeudi, que les rebelles revenaient.

Le général Grant et les indiscrétions des correspondants.

Washington, 23 juillet—Le général Grant est très mécontent de la conduite des correspondants de l'armée. Il dit qu'il ne peut faire remuer un bataillon sans que l'objet du mouvement soit indiqué à l'instant.

Il fera sans doute un exemple sommaire de quelques-uns de ces chroniqueurs militaires s'ils continuent à abuser de leurs priviléges.

Au commencement de la rebellion, le secrétaire de la guerre rebelle envoya une circulaire à tous les journaux du Sud pour les inviter à être discrets dans leurs rapports de l'armée. Il ajoutait que les renseignements fournis par les correspondants unionistes étaient d'une valeur incalculable pour le Sud.

La conduite tenue par plusieurs d'entre eux depuis le commencement de la campagne fait un contraste parfait avec les correspondants de l'armée de Lee. Pendant que les nôtres racontent tous les détails d'opérations et d'engagements, indiquent les positions et citent les noms des divers commandements, ceux du Sud ne mentionnent aucune circonstance importante, pas même les noms des officiers commandants. On ne sait jusqu'à présent qui a commandé les Rebelles dans leur dernière incursion.

Nouvelles de la Géorgie.

Date d'Atlanta jusqu'au 25

BOMBARDEMENT DE LA VILLE PAR SHERMAN.

Nous lisons dans le *Times* d'hier soir:

Ce qui suit est emprunté à un extra du Jackson *Daily Mississippian* du 26. Il faut faire observer que les dates aux quelles on avait annoncé la capture d'Atlanta ne sont pas antérieures que celles que l'on trouvera plus bas, à supposer qu'il faille y ajouter foi. Suivant ces nouvelles, les rebelles étaient encore en possession d'Atlanta deux jours après la date où l'on place la capture de cette ville.

Richmond, 25 juillet—Une dépêche officielle du général Hood datée du 22 dit que dans l'engagement de ce jour on a pris 18 drapeaux au lieu de 22, comme la presse l'a rapporté.

Le général Mercer n'est pas tué.

Une autre dépêche du 23 dit que tout est tranquille aujourd'hui à l'exception du feu entre avant-postes. Par intervalles des boulets sont lancés sur la ville.

Atlanta, 25 juillet—Il y a eu un peu de canonnade d'escarmouche dans les dernières 48 heures.

Beaucoup de bombes de l'ennemi sont tombées dans la ville. Quelques maisons ont été frappées, mais sans dommage matériel.

L'extrême droite de l'ennemi a voulu s'emparer d'une éminence située entre nos lignes et les siennes, mais elle a été repoussée par le Hood Texas. Tout est calme ce matin.

Nouvelles du Texas.

(*True Delta* d'hier soir.)

On a reçu dans cette ville la nouvelle que les forces avaient été retirées de Brownsville. Dans des temps comme ceux-ci, il vaut mieux se tromper de bon côté, et l'on se trompe. En conséquence, nous nous abstenons de toute remarque sur cette affaire, tout en disant cependant que le mouvement est purement stratégique et ne peut nullement être attribué aux menaces de l'ennemi.

Pertes dans la brigade de Hays.—On trouvera dans notre partie anglaise une liste des pertes éprouvées par la brigade louisianaise de Hays, le 9 juillet sur la rivière Monocacy, dans le Maryland. Cette brigade comprend le 5e, le 6e, le 7e, le 8e et le 9e régiment de la Louisiane.

Arrivée du steamer Creole.

Le steamer de la malle des Etats-Unis Creole, capitaine John Thompson, parti de New York le 23 juillet, est arrivé hier sur deux notre port avec un chargement assorti. Le 27 à 20 milles O. de Sand Key, ce steamer a rencontré la barque anglaise Talia cinglant à l'ouest.

Voici la liste de ses passagers:

Mr Henry Muller, Mr Robert Fitz, Mme C Berg et cinq enfants, Mr Geo Maddeaud.

Mission du colonel Jacques à Richmond.

Caractère de cette mission—Entrevue avec Jefferson Davis—Les prisons rebelles—Caractère du missionnaire.

Un correspondant du New York *Times* lui écrit de Washington sous la date du 20 juillet:

Un individu qui arrive de Richmond, non comme un prisonnier relâché, mais comme un hôte respecté, accueilli pendant trois jours dans la capitale de la Confédération du Sud, fêté par Jefferson Davis, Benjamin et consorts, ayant avec lui le roman et le mystère d'une mission inconnue et sachant les secrets de la geôle rebelle, est un oiseau assez rare pour faire sensation même pendant la chaleur d'un jour d'été à Washington. Il s'appelle le colonel James F. Jacques du 73e des volontaires de l'Illinois, colonel, mais ministre aussi de l'Eglise méthodiste épiscopale. Bien que lui envoyé ni ambassadeur, je colonel Jacques avait une mission à lui, sans autorité pour parler pour le président ou pour le gouvernement. Il paraît cependant avoir été assez accrédité pour obtenir audience des hauts officiers et des grandes puissances de Richmond; enfin, sans être plénipotentiaire, il semble être revêtu d'une certaine espèce de puissance derrière le trône, puisque qu'il a fait bien venir des chefs de la rébellion.

De l'objet réel et du but de la mission du colonel Jacques, je suis requis par lui-même de ne pas parler. Il est parfaitement convenable de dire, néanmoins, qu'elle n'est aucunement officielle dans son caractère, et qu'il n'avait aucune autorisation écrite d'entrer en négociations entre ce gouvernement et les autorités en révolte. Toute assertion qui produirait une différente impression serait fausse.

Secondement on peut dire que bien que la mission du colonel Jacques ait pour but des résultats de la plus haute importance, ces résultats seront ultérieurs plutôt qu'immédiats. Finalement, on est justifié à dire que bien que la mission fut une mission pacifique, ce n'était pas une mission de paix. Le colonel Jacques appartient à l'église militante et croit très certainement qu'il est bon de traiter la rébellion avec des coups et des horions apostoliques.

Il pense cependant que le temps viendra et qu'il s'approche rapidement où une agence de réconciliation d'une grande puissance pourra être mise en opération.

Animé de ces sentiments, il a réussi à bien à pénétrer de ses vues M. Lincoln, que le président, sans lui accorder la plus petite parcelle de reconnaissance officielle ou d'autorité, a bien voulu, croyant à l'honnêteté de ses intentions, qu'il essayât une visite à Richmond. En conséquence, il lui a donné une recommandation personnelle pour le général Grant afin qu'il le passât dans ses lignes et favorisât son projet de toutes manières.

Ainsi appuyé, le colonel Jacques, accompagné de M. Edward Kirke, se dirigea du quartier-général de Grant par le côté nord de la rivière James et passant les lignes rebelles, arriva dans la capitale confédérée. Il y est resté trois jours, samedi, dimanche et lundi derniers. Pendant son séjour à Richmond le colonel Jacques, sur sa demande, fut mis en surveillance, mais il avait la liberté de se promener dans la ville et il fut se loger à Spotswood House, le premier hôtel de Richmond.

Il fut visiter les diverses autorités confédérées aussi bien que les prisons et les hôpitaux où sont détenus nos captifs et soignés nos blessés. Il eut deux entrevues prolongées avec le Président Davis dans son bureau de la douane, et lorsqu'il ne put pas convenable de rapporter la conversation qui eut lieu entre lui et le président rebelle, on peut dire cependant que le colonel Jacques a réussi admirablement à faire impression sur M. Davis. A la fin de l'entrevue, il serra la main au colonel dans les deux siennes, la serra cordialement et dit qu'en mettant à part le conflit actuel, il avait le plus haut respect pour le caractère et les vues du colonel.

Le colonel a fait splendide chère à Spottswood House, vivant de poulet, de dinde, de mouton, de toutes les viandes, et usant de vins, de liqueurs et de toutes les boissons qu'on peut trouver dans un hôtel bien fourni. Son bill se serait élevé à plus de $500 en argent confédéré, mais il eut bien voulu accepter aucun paiement pour l'hospitalité qui lui avait été donnée.

Le colonel Jacques eut aussi une entrevue avec le secrétaire d'Etat, M. Benjamin, le commissaire pour les échanges de prisonniers, M. Ould, et d'autres officiers confédérés d'un rang élevé.

Le colonel, eut la permission de visiter les prisons de Libby et de Belle Isle, et rapporte qu'il fut agréablement désappointé en voyant l'état comparativement confortable des prisonniers unionistes qu'il y trouva. Les malades étaient aussi bien traités dans les hôpitaux qu'on pouvait l'espérer.

Les rues de Richmond sont presque désertes, on n'y voit que des soldats, des femmes, des nègres et des estropiés. Beaucoup de magasins, cependant, restent ouverts et il se fait quelques affaires.

Le colonel Jacques représente Jeff. Davis [illegible]

étant, dans ces derniers temps, beaucoup meilleure qu'auparavant, et bien que maigre de corps et de visage, le chef rebelle a une constitution robuste et nerveuse qui ne permet pas de croire qu'il ne durera pas autant que la rébellion.

Tout extraordinaire que soit l'histoire du colonel Jacques et celle de sa mission et de tout ce qui la concerne, on ne peut douter de son entière honnêteté, à laquelle les autorités rebelles et les nôtres rendent hommage. Quant à sa sagesse, il peut en être question plus tard.

Mort de Melle Fix.—Le correspondant du *Picayune* raconte dans les termes suivants la mort d'une actrice distinguée de la comédie française, qui était la nièce d'un habitant de notre ville, M. Oblif.

Paris, 30 juin—Il y a neuf mois toute la ville enviait la fortune de Mlle Fix—hier on l'a enterrée. Il y a neuf mois elle épousait M. Salvador, un des administrateurs du Crédit Mobilier. C'était un bonheur extraordinaire pour elle. Elle était actrice de la Comédie française, et pas un nuage n'avait terni sa réputation. Elle était fière de sa profession, elle s'y perfectionnait, elle gagnait trente ou quarante mille francs par an au théatre, elle était très belle, elle avait gagné le cœur d'un homme qui avait près de deux millions de piastres, et dont la fortune s'accroissait tous les jours. Et cependant ces murmures amoureux n'étaient qu'une invitation à la mort, ces promesses et flatteries devaient la conduire au sacrifice de sa vie. On a mis hier dans le même tombeau la mère et l'enfant.

Nouvelle difficulté maritime.—L'*Express* d'Halifax rapporte en ces termes un outrage qu'aurait subi le capitaine d'un navire anglais, déjà parti d'un officier de la marine fédérale:

"Le brick *Hound*, capitaine Anderson, arrivé hier, jeudi, après midi, de Cienfuegos, a été hélé par le steamer fédéral *Monticello*, le 1er de ce mois, à environ 60 milles au large de la côte de la Caroline du Nord. Après avoir été informé du nom de la destination, etc, du brick, le steamer s'éloigna et lui envoya une décharge de mousqueterie, le capitaine Anderson mit en panne, un officier du *Monticello* l'aborda. Trouvant tout en règle, il permit au brick de reprendre sa route, mais lorsque le steamer se fut éloigné de quelques milles, il revint à la charge, et envoya un coup de canon à l'avant du brick. Le *Hound* fut de nouveau accosté par un officier accompagné d'un équipage armé, qui obligea le capitaine Anderson à se rendre à bord du *Monticello*.

Celui-ci fut conduit dans la cabine du commandant, qui lui déclara qu'il devrait attendre vingt quatre heures étant trop occupé pour viser ses papiers, qu'il voulait examiner à loisir, il pouvait, jusque là se retirer à bord de son navire. Anderson refusa préférant rester prisonnier, plutôt que de s'en aller sans ses papiers. Cette démonstration parut faire impression sur le commandant du *Monticello* qui après un moment de réflexion, rendit les papiers au capitaine du *Hound*, et lui permit de retourner à son bord après l'avoir arrêté pendant deux heures environ."

L'armée des Etats Unis.—L'*Age* de Philadelphie fait le recensement suivant de l'armée:

Sous le général Grant	120,000
Washington et les environs	40,000
Maryland et Delaware	30,000
Sous le général Hunter	20,000
Shenandoah et Virginie occidentale	20,000
Forteresse Monroe, Norfolk, &c.	20,000
Sous Sherman	120,000
Kentucky et Tennessee	50,000
Vicksburg, Memphis, Port Hudson	10,000
Missouri et Arkansas	40,000
Sous Banks	30,000
Caroline du Nord	15,000
Caroline du Sud	25,000
Floride et Mobile	10,000
Côte du Pacifique	20,000
Territoire Indien, Minnesota, &c.	20,000
Au Nord et dans diverses places	60,000
Total	600,000

—On lit dans un journal de Paris:

M. le vice-amiral Dupouy, préfet maritime à Cherbourg, vient d'être appelé à Paris. Son voyage se rapporte sans doute à l'affaire de l'*Alabama*.

—Le ministre de la marine a reçu, ces jours derniers, la visite du capitaine Winslow, du *Kearsarge*, qui est venu s'entretenir avec M. de Chasseloup Laubat des intérêts et questions que le combat de l'*Alabama* a mis à l'ordre du jour.

AMÉRIQUE DU SUD.

Le steamer *Illinois*, qui a quitté Aspinwall le 8 juillet, est entré à New York avec la malle du Pacifique.

Le chargé d'affaires de France à Bogota s'est plaint au gouvernement des Etats Unis de Colombie des insultes dont le consul français à Panama a été victime. Le ministre de la justice a ordonné une enquête. Des troubles sont sur le point d'éclater dans les Etats de Magdalena et de Bolivar. Le gouverneur du dernier, M. Nieto, a rompu ouvertement avec Mosquera.

Au Pérou, on prête toujours feu et flamme contre l'Espagne, et tous les Péruviens sont jaloux et irrités contre [illegible]. Ils jurent de ne jamais traiter avec l'Espagne tant qu'elle retiendra les îles des Chinchas. A La Paz en Bolivie, la populace a attaqué la maison du consulat anglais. Au Chili, le président a envoyé au congrès un message favorable [illegible] pour la tolérance religieuse.

Le Pérou est décidément favorable à l'Equateur et il se propose d'envoyer une armée à Guayaquil. M. Mirano, le président, n'a rien reporté aux récentes revendications des agents péruviens.

Marchandises à bon marché—MM Wehl & Danziger, [illegible] au No 163, rue du Canal. [illegible]

Clairvoyance—Mme Lablanche jeudi [illegible] au No 112, rue Bienville. [illegible]

Tabac en graines.—Les cigares qui [illegible]

Salon de photographie à vendre—Un des plus anciens salons de photographie de notre ville ayant une très belle clientèle, est à vendre en ce moment—Voir l'annonce.

ÉDITION D'HIER SOIR.

Expédition sur le Grand Lac.

Le *Times* publie le compte rendu suivant de deux expéditions faites par des canonnières sur le Grand Lac près de la Nouvelle Ibérie, expéditions qui ont, dit on, empêché que la garnison de Brashear City ne fût isolée et ne vît ses communications avec la Nouvelle-Orléans coupées.

Le lieutenant, Washburn commandant les forces navales dans la baie de Berwick, ayant été informé, il y a quelques jours, que les rebelles construisaient une flotte de grands chalands dans le voisinage du lac Fausse-Pointe, près de l'extrémité supérieure du Grand Lac, à cinq milles environ de la Nouvelle Ibérie, chargea le commandant de la canonnière *Glyde* No 43 de se rendre à cet endroit et de détruire tous les bateaux qu'il y trouverait.

Le *Glyde* partit de la baie de Berwick le 26. Il atteignit la pointe à 10 heures du matin, et en tournant un bois il arriva en vue d'une quantité de travailleurs et d'une escouade de cavalerie. Les canons envoyèrent au milieu d'eux deux bombes de 32, ce qui causa une décampade générale des ouvriers dans les bois et fit entourer aux cavaliers leurs chevaux sans prendre le temps de ramasser leurs armes. Après les avoir bombardés jusqu'à ce qu'ils fussent hors de portée, on envoya à terre une embarcation armée. On y trouva des armes, des outils et deux grands bateaux plats presque finis, et d'autres déjà finis, suffisant pour transporter cinq à six cents hommes. On les brûla ou on les démolit.

On apprit qu'il y avait deux grandes scieries en activité un peu plus haut, mais on remit leur destruction à une autre fois. La même canonnière repartit le 28 pour une nouvelle expédition en emmenant le steamer *A. G. Brown* pour emporter du bois dans le cas où on en trouverait. On trouva à la même pointe un piquet rebelle, mais il était sur ses gardes et se sauva, le *Glyde* envoya quatre bombes à la poursuite des rebelles et remonta le lac. Nous trouvâmes les deux scieries brûlées nous chargeâmes le *Glyde* et le *A. G. Brown* de bois, et nous retournâmes à la baie de Berwick. En revenant nous capturâmes un esquif contenant deux rebelles échappés qui venaient de Mobile pour rejoindre leurs régiments à Alexandrie. Les propriétés détruites valaient $10,000 et il sera difficile aux rebelles de remplacer leurs bois ou leurs bateaux. S'ils projetaient une incursion, ils seront obligés de la retarder.

DESTRUCTION DU CLARA BELL.

Par l'arrivée du steamer *Gray Eagle*, de Vicksburg nous avons reçu des journaux de Vicksburg et de Natchez.

Le Vicksburg *Herald* du 27 juillet contient ce qui suit:

Nous apprenons les détails suivants de M. Miller maître du *Clara Bell*:

Dimanche matin, à onze heures, le *Clara Bell* a été attaqué à Ashton Landing avec de l'artillerie et de la mousqueterie, et il commença à couler bas par suite du passage de plusieurs boulets à travers sa coque au-dessous de la ligne de flottaison.

Appréciant le danger de sa position, le capitaine Bentley aborda à Carolina landing à la tête de Louisiana Bend, à cinq milles au dessus d'Ashton et débarqua les troupes, composées d'une partie du 6e d'infanterie du Michigan en route pour la rivière Blanche.

Pendant qu'on réparait la voie d'eau, les rebelles amenèrent leur batterie et prirent position à la tête de coude; ils rouvrirent le feu sur le bateau jusqu'à ce qu'il fût incendié par les bombes. Tout ce qui était à bord a été consumé.

Il y a eu treize soldats blessés, deux sont morts depuis, et le corps d'un troisième a été brûlé à bord. Pas un homme de l'équipage n'a été atteint.

Les troupes et l'équipage se sont rendus par terre à Skipwith's Landing et y sont arrivés lundi matin.

LE MOUVEMENT POUR LA PAIX.

Dépêche au *N. Y. Herald*.

Clifton House, Niagara Falls, 21 juillet, P. M.—Il paraît qu'une lettre importante dans la correspondance [illegible]

---

presse associée. C'est une lettre d'Horace Greeley à Jewett. Ce dernier craignait d'être arrêté pour la part qu'il avait prise et Greeley lui a adressé une lettre qui prouve l'autorisation que le Président lui avait donnée pour agir. On dit que cette lettre montre pleinement l'ancienne position de M. Lincoln relative à la réception de commissaires rebelles et elle est importante en ce qu'elle indique de la part du Président un changement de base. Jewett est à New York avec la lettre originale. La seule copie qui ait été prise a été emportée par M. Holcombe avec les autres papiers et il est impossible aujourd'hui d'en avoir une copie.

Nombre de politiciens, des deux côtés, sont ici, venant non seulement de Buffalo, mais aussi du Michigan et d'autres points de l'Ouest.

Les démocrates disent que la lettre de M. Lincoln envoyée par le major Hay est tout le capital qu'ils désiraient avoir pour la campagne. Les membres les plus conservateurs du parti républicain déclarent qu'ils ne peuvent appuyer M. Lincoln dans son ultimatum, l'abolition totale de l'esclavage, comme l'unique condition d'un règlement pour la paix; qu'ils supposaient que la guerre était faite pour la restauration de l'Union, et, outre, qu'aussitôt que cela pourra être accompli, ils veulent que la guerre s'arrête et non qu'elle continue seulement pour l'abolition de l'esclavage.

Cela montre clairement que la correspondance divisera les chefs du parti républicain et que la portion extrême, celle qui est anti-esclavagiste, soutiendra seule le Président dans son ultimatum.

Les démocrates et les républicains qui suivent avec attention le mouvement qui se fait ici ne regardent pas Lincoln comme rejetant les commissaires rebelles parce qu'ils ne sont pas dûment accrédités, mais parce que toute l'affaire roule sur la question d'abolition de l'esclavage.

Les commissaires rebelles prétendent que s'ils ne sont pas spécialement délégués pour traiter avec M. Lincoln, ils n'en ont pas moins des pouvoirs généraux et une autorité déléguée au nom de la Confédération du Sud.

Dépêche de la presse.

Buffalo, 22 juillet 1864—L'agent de la presse associée à Buffalo apprend ce matin que, par inadvertance, une lettre importante d'Horace Greeley a été omise dans la publication de la correspondance entre lui et les commissaires de la paix. Elle n'a pas été remise à l'agent de la presse associée ou bien elle est parue avec les autres pièces.

La lettre omise d'Horace Greeley, dont il est question, paraît être seulement une lettre à W. C. Jewett qui, craignant d'être arrêté pour ses relations avec les soi-disant commissaires de paix, avait prié M. Greeley de lui écrire une lettre déclarant que lui Jewett n'avait agi que pour des motifs patriotiques et d'après le désir de M. Greeley.

LA PRESSE DE NEW YORK ET

Les négociations pour la paix.

La *Tribune*, journal de M. Greeley, a publié dans son numéro du 21 juillet le petit article suivant:

"L'*Express* dit que la correspondance du Niagara montre que nous pourrions avoir une restauration de l'Union et celle de notre commerce, et la politique de la liberté des nègres n'était pas sur le chemin."

L'*Express* voudra t'il nous montrer le passage qui indique tout cela? Nous ne pouvons le découvrir.

Il nous a semblé non seulement désirable, mais faisable, de connaître substantiellement les conditions sur lesquelles chaque belligérant voudrait aujourd'hui faire la paix ou continuer la guerre à défaut de ces conditions, et nous avons pris quelque peine à nous renseigner à cet égard, mais seulement avec un succès partiel. Le président Lincoln a franchement indiqué les conditions vitales sur lesquelles il insiste, mais l'autre parti a objecté seulement à ces termes de "reconstruction" sans indiquer les siens. Nous croyons que le pays a le droit de savoir si ces conditions peuvent être améliorées [illegible] nous [illegible] qu'elles fussent raisonnables ou non, la cause nationale y eût considérablement gagné. Mais nous nous inclinons devant une sagesse supérieure—devant la sagesse du moins de nos supérieurs.

L'*Evening Post* dit:

Il est à déplorer qu'un homme de la position et de l'habileté de M. Greeley soit assez privé de bon sens ou de discrétion pour se prêter lui-même aux projets de quelques misérables conspirateurs.

Tout homme d'un discernement ordinaire, libre d'influences extérieures, aurait vu du premier coup que MM. Clay et Holcombe n'étaient autorisés en aucune manière à ouvrir des négociations avec notre gouvernement. L'appréciation qu'il en pourrait y avoir à cette correspondance se serait promptement dissipée. [illegible] Tout ce qu'ils désiraient, sans doute, était une longue absence de chez eux, [illegible]

Le New York *Herald* d'hier dit:

L'affaire humiliante de Sanders est de faire un parti avec le vieil Abe. Mais comment tout pourrait-il [illegible] le vieil Abe a [illegible] [illegible]

Le *Commercial Advertiser* termine ainsi une série de commentaires: Ce jour ou l'autre conviendra [illegible]

Le *Times* de N. York, journal qui a passé jusqu'ici pour soutenir entièrement l'administration s'exprime ainsi après avoir cité le texte du sauf conduit du président:

Cette déclaration réaffirme le grand désir du président de voir la fin de la guerre. Ce désir est partagé par tout le pays. Le temps est passé des questions de pure forme et d'étiquette. Le président ne met que deux conditions à la réception et à la considération de toutes propositions de paix qui lui seraient adressées par une autorité compétente: la première, qu'elles embrassent l'intégrité de toute l'Union; la seconde qu'elles contiendront l'abandon de l'esclavage. Nous pensons qu'il aurait pu aller plus loin que cela, nous pensons qu'il aurait pu omettre la seconde de ces conditions et exiger la première seulement, comme essentielle à la réception et à la prise en considération des propositions de paix. Nous ne voulons pas dire qu'il sera éventuellement jugé possible de finir la guerre et de restaurer l'Union sans "l'abandon de l'esclavage", mais nous disons que cet abandon n'a pas besoin d'être mis en avant par le président comme une condition sans laquelle il ne recevra pas les propositions de paix. Le peuple ne requiert pas qu'il insiste sur cette condition.

Le président a le droit et c'est son devoir d'insister sur l'intégrité de l'Union comme une condition *sine qua non*. Son serment d'office l'oblige solennellement à faire exécuter les lois sur tout le territoire commis à la juridiction exécutive par la constitution, et s'il y manquait, il serait passible d'accusation, de jugement et de châtiment comme traître.

Mais il n'en est pas ainsi avec l'esclavage, avec la confiscation, avec la doctrine des State Rights, avec l'assomption de la dette rebelle, ou avec toute autre question provenant de la guerre, ou en connexion avec la guerre, dans son origine ou dans ses progrès. Ces questions étaient ouvertes à la discussion avant le commencement de la guerre et elles sont encore ouvertes. Chaque partie a le droit d'être entendue, car chaque partie est affectée. Tout homme sincère sera convaincu, après quelques courtes réflexions, que la discussion de ces questions et leur règlement *par consensus* doivent entrer dans toute paix possible ou valant la peine d'être conservée.

Nous n'avons, pour le moment, aucune preuve que le pouvoir qui contrôle les armées en guerre contre les Etats Unis soit disposé à faire aucune proposition pacifique embrassant l'intégrité de toute l'Union. Il y a même jusqu'ici, la présomption contraire......

Néanmoins, nous pensons que la grande masse du peuple du Sud est convaincue que la rébellion doit échouer ou qu'elle échouera, et que cette grande masse veut, en conséquence, reprendre son précieux avantage du *self government*, dont elle jouissait avec l'Union et sous l'ancienne Constitution.

Nous croyons que c'est le devoir et nous savons que c'est le désir du président, d'accueillir avec un esprit libéral toute manifestation dans ce sens et de donner toute facilité pour son développement. Le temps est venu pour le Sud de comprendre que l'unique chose qui le sépare de nous, qui élève entre lui et nous un mur infranchissable, qui ferme nos oreilles à toute demande qu'il pourrait nous faire, qui endurcit nos cœurs contre lui et aiguise nos armes pour la destruction est qu'il fait la guerre lui-même pour la destruction de l'Union.

Nous espérons que le jour n'est pas éloigné où le président pourra tenir un pareil langage au peuple des Etats du Sud avec la certitude d'une réception amicale et la perspective d'un heureux résultat. M. Greeley, dans le jugement et le patriotisme duquel nous avons toute confiance, a vu dans ce qui s'est passé à Niagara des raisons pour croire que la paix n'est ni si impossible ni si éloignée qu'on le suppose. Nous pensons que cette conviction sera également évidente pour tout le pays, et nous sommes certains que le président Lincoln ne livrera pas l'accomplissement de cette œuvre aux intrigues de parti, pour le triomphe d'un parti.

On lit dans le *Courrier des Etats Unis*:

Les bâtiments de guerre envoyés à la poursuite du *Florida* sont presque tous rentrés dans leurs ports respectifs après une croisière infructueuse. Le Florida n'était nulle part dans les latitudes qu'ils avaient été chargés d'explorer.

Le club central démocratique allemand de New York vient d'adresser aux citoyens d'origine germanique une longue adresse tout en faveur de la paix. Ce mouvement parmi les populations allemandes, naguère si ardentes à la guerre, mérite d'être remarqué. Quant aux Irlandais, il y a longtemps qu'ils sont revenus de leur ardeur belliqueuse.

Guerre du Herald contre les journaux étrangers.

Nous empruntons au *Courrier des Etats Unis* les paragraphes suivants:

Le *Herald* a entrepris une véritable croisade contre les journaux étrangers qui se publient à New York. Le *Courrier des Etats Unis* n'a [illegible]

---

l'honneur de la plus grosse part. L'*Albion*, journal anglais, a également encouru le déplaisir de M. Bennett. Comme c'est un journal écrit avec tact et convenance, le *Herald* lance sa grosse accusation, celle de sécessionnisme, et termine en invitant l'*Albion* à cesser sa publication, pour éviter d'être supprimé. Nous n'avons pas à porter la parole pour l'honorable rédacteur en chef de l'*Albion*, qui saura bien répondre au *Herald*. Nous ne faisons que constater les grosses colères du *Père Duchêne* américain, en riant de la parodie.

Le *Herald* dit que, si un journal américain existant à Paris faisait de l'opposition au gouvernement impérial, on le supprimerait. Il se publie à Paris des journaux étrangers, et tant qu'ils se conforment aux lois existantes sur la presse, on les laisse parfaitement subsister. Que les Etats Unis fassent des lois semblables, et nous nous y soumettrons. Mais y a-t-il une seule loi interdisant la liberté de la presse en ce moment? Pourquoi serions-nous en dehors du droit commun? La bienveillance du gouvernement français à l'égard des journaux américains est extrême; le *Herald* s'est-il jamais vu refuser l'entrée du territoire français? Ce n'est certainement pas qu'il ait ménagé les attaques contre l'empire.

Nous lisons dans le *Commercial Advertiser* d'hier soir:

"Nous présumons que c'est en manière de 'sensation' pour la saison chaude que le *Herald* a entrepris de demander la suppression de la presse étrangère à New York, pour ses tendances 'sécessionnistes'. Des journaux étrangers, hostiles à l'empire, dit ce digne membre de la libre presse d'Amérique, seraient supprimés à Paris; donc, les journaux étrangers, hostiles à la république, doivent être supprimés à New York! Cependant on ne peut guère puiser le reproche d'hostilité à cette république dans les colonnes des journaux spécialement attaqués, le *Courrier des Etats Unis* et l'*Albion*; tous deux, autant que nous le savons, sont conduits avec un esprit de courtoisie et de loyauté qui mérite d'être imité aussi bien que recommandé. Mais les accusations fussent-elles bien ou mal fondées, aucune critique étrangère de nos institutions et de notre politique, si âpre qu'elle fût, ne pourrait être aussi dangereusement 'hostile à la république', que des clameurs pour l'établissement dans la libre Amérique des errements de l'ancien monde."

FEUILLETON.

LE DUC DE CARLEPONT.

PAR AMÉDÉE ACHARD.

III.

Le Rocher, c'était le nom de la masure de M. de Carlepont,—se trouvait à quatre ou cinq lieues de Mamers. Le pays était sauvage, accidenté, semé de bois et de vallons, peu de cultures, maigres et mal entretenues, force landes entremêlées de prairies, un rideau de collines fermait l'horizon, une rivière traversait le domaine. On pouvait battre la plaine et la forêt sans se heurter contre les murs d'un parc. Quant à la maison dont le duc avait fait une peinture assez pauvre, elle saisit M. de Béré par son aspect agréable et son heureuse position.

C'était un grand bâtiment de pierres et de briques, flanqué de deux tourelles à poivrière, assis sur le flanc d'un monticule au pied duquel passait un cours d'eau qui tombait en petites cascades ou s'élargissait en modestes bassins, il avait devant ses murailles les longues perspectives d'une vallée qui s'enfonçait dans un horizon lointain. Des bouquets de chênes, de hêtres et de noyers en ombrageaient les escarpements latéraux. Le ruisseau qui traversait la vallée dans toute son étendue se perdait dans un bois après mille détours. Aux deux extrémités du château, des communs, terminés par des pavillons coupés formaient entre eux une cour d'honneur à laquelle on parvenait par un pont jeté sur un saut de loup. Derrière les bâtiments s'étendait un jardin dont les derniers massifs se dispersaient dans un paysage auquel par le mouvement et la couleur [illegible] [illegible]

—Eh! eh! s'écria M. de Béré, que me parlez-vous de masure [illegible] [illegible]

Si l'étonnement du Breton avait été vif dès l'arrivée, ce fut bien autre chose quand il entra dans la maison. Les appartements étaient vastes et bien aérés, distribués commodément, et rien n'y manquait de ce qui pouvait plaire à leurs hôtes. [illegible]

[illegible]

Un vieil intendant, qui le suivait partout, le chapeau à la main, conduisit M. de Béré à chaque coin de surprise. M. D [illegible]

[illegible]

M. de Béré, qui avait [illegible] [illegible]

Le château paraissant dans tous ses coins, M. de Carlepont conduisit M. de Béré dans son appartement particulier, et lui faisant voir les trois pièces dont il se composait:

—Vous serez ici comme chez vous, dit-il, votre chambre est séparée de la mienne que par une galerie. Si vous avez envie de causer ou de me chercher querelle, cela ne sera pas difficile, vous êtes chez moi.... Si vous êtes en humeur de lire ou de méditer sur mes toiles du temps passé, un tour de clé à cette porte, et vous serez dans cet appartement comme Crusoé dans son île. Il y a des chevaux à l'écurie, des chiens dans le chenil, des voitures sous la remise. On fait ce qu'on veut. On déjeune à onze heures, on dîne à sept, on se couche et on se lève à l'heure qu'il plaît.... Ah! vous m'appartenez pendant un mois. C'est un droit que je prélève sur votre liberté.... le seul.... Si vous tentiez de vous échapper, les gardes ont ordre de tirer sur vous.

—Merci, répondit M. de Béré.

En se mettant à la fenêtre pour examiner dans toute son étendue le paysage qui s'ouvrait devant le château, le Breton entendit de petits cris aigus qui partaient de certaines prairies marécageuses et aplaties en longues zones vertes le long du ruisseau qu'il avait remarqué.

—Bon! il y a de la bécassine! les gardes n'auront nul besoin de m'assassiner, reprit-il gaîment.

M. de Béré était grand chasseur et grand marcheur. Il prit dès le lendemain un fusil au ratelier et dans le chenil un épagneul dont les allures lui paraissaient engageantes, et il se mit à battre le pays.

M. de Carlepont n'avait pas goûté de la solitude depuis un certain nombre d'années. Il trouva d'abord quelque charme dans le grand silence qui l'entourait, mais les idées qui l'avaient en quelque sorte chassé de Paris lui revinrent avec force à l'esprit. Il ne trouvait pas dans son passé un seul jour qu'il eût sagement employé. Des plaisirs sans fin, suivis de nouveaux plaisirs en composaient la trame. Pour la première fois il pensa avec étonnement qu'il était bon à rien. Il avait cependant des yeux, des mains et des bras comme le laboureur qu'il apercevait dans la plaine et qui poussait devant lui une charrue lentement traînée par une paire de bœufs. La journée achevée, un sillon était ouvert dans la terre forte et brune qui fumait sous les blessures fécondes du soc. En revanche lui levait-on quelque chose à lui qui avait un nom, un titre, une fortune? Et quelle pensée n'avait il pas soulevée dans sa course inutile à travers la vie. Le paysan préparait la terre que la semence devait enrichir, le Duc avait jeté bas des hommes vêtus de rouge et d'autres hommes coiffés d'un turban, quelle œuvre était la meilleure, et quand la justice éternelle donnerait à chacun sa part, laquelle de ces deux existences, de la plus éclatante et de la plus humble, paraîtrait la plus légère dans la balance divine? La pensée du devoir se faisait jour tout à coup dans son âme, il comprenait avec une surprise naïve que les chaînes qu'une sage prévoyance impose à l'homme sont un soulagement et une protection en même temps qu'un frein. A mesure qu'il creusait plus avant dans cette voie nouvelle, bien des choses lui apparaissaient, sur lesquelles il n'avait point encore réfléchi, l'affranchissement de tout travail n'est-il pas une révolte contre une loi mystérieuse et sacrée qu'on ne méconnaît pas impunément? Elle a ses vengeances qui peuvent être tardives, mais qui sont cruelles et foudroyantes, l'ennui et la satiété pour les uns, une sorte d'abâtardissement intellectuel pour les autres. Quelle créature humaine est assez forte pour supporter sans fléchir le poids de l'oisiveté? Il y a dans le cœur des êtres faits à l'image de Dieu des abîmes où les surprises des longs voyages, les amours et leurs tempêtes, les perpétuelles agitations et le torrent des plaisirs disparaissent comme des grains de poussière et des gouttes d'eau précipités dans un gouffre, et qui ne peuvent être comblés que par l'accomplissement d'un devoir. Ce n'est pas qu'il fallût être forcément artisan ou banquier, soldat ou législateur; mais tout homme a dans la mesure de son intelligence des aptitudes qui peuvent être utilement employées. Par là il se rehaussait, par là il ne traversait pas la foule de ses semblables comme une épave entraînée par les flots des vastes solitudes de l'Océan; il n'était plus une abstraction, moins encore un parasite, et il rendait selon qu'il avait reçu. Or, la seule action méritoire dont M. de Carlepont eût jamais eu l'initiative, lui avait été inspirée par le spectacle du sang. Ce n'était point assez.

Malheureusement, et tandis que sa conviction se formait, un nouveau problème le tourmentait et s'agitait devant cet être intérieur, que toute créature qui pense porte en elle comme un juge et un témoin. La loi du travail, l'impérieuse nécessité du devoir admises, que faire?

M. de Carlepont hésitait et chancelait. Il avait les préjugés de, pour être plus juste, les élans instinctifs de sa race contre certaines fonctions qui ont l'argent pour cause et pour résultat. Cet appât de bénéfice qui séduit tant d'âmes répugnait à la sienne, qu'eût il fait d'ailleurs de l'or après lequel il voyait courir une foule animée d'insatiables appétits? N'en avait-il pas en plus grande quantité qu'il n'en pouvait dépenser, et n'était-ce pas plutôt l'a- [illegible]

---

sage imprudent et toujours facile de la fortune qui l'avait poussé dans cette route où il ne se sentait plus la force de marcher? Malheureusement l'âge était passé où il pouvait embrasser la carrière des armes où un si grand nombre de ses aïeux avaient trouvé la mort, et, à défaut d'un trépas glorieux, la satisfaction de bien vivre et de bien faire. Qu'il regrettait alors ce mouvement d'impatience irraisonnée qui l'avait un jour conduit à jeter son sabre! N'était ce pas le même besoin d'agitation, le même amour d'une indépendance sans but qui lui avaient fait abandonner le chemin des ambassades, et cela pour suivre qui ou quoi! Un jour l'écharpe d'une inconnue, le lendemain la fumée d'une insurrection, plus tard une voile emportée sur la mer par le vent.

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 1er août.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi 1er août, à 6 heures P. M.

COTON. [illegible]

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS. [illegible]

FARINE. [illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

[illegible]

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par le fleuve et le chemin de fer, avec les noms des consignataires, &c., voir la partie anglaise.

Décédé, hier, à une heure de l'après-midi, à l'âge de 45 ans, AMÉLIE FOURMENT. Les amis et connaissances de Jean Fourment ainsi que ceux de sa dame, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures du soir, rue Villeré, encoignure Bagatelle.

Décédé, hier, 1er août, à 1 heure de l'après-midi, à l'âge de 10 ans, LOUIS HAYNE VOORHIES, fils d'Albert Voorhies et de L. Durand. Les amis et connaissances des deux familles sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 2 du courant, à neuf heures du matin. Le convoi partira du No 29 de la rue de Chartres, entre les rues Dumaine et St-Philippe.

Décédé, hier matin, à 11 heures, M. JACQUES GAIBISSO, natif de Gênes, âgé de 51 ans. Les amis de la famille Gaibisso et celle de son gendre, M. L. Frigerio Jr., sont priés d'assister à son convoi qui partira à quatre heures de sa résidence, encoignure Bayou et Derbigny.

Service funèbre.

Les amis et connaissances des familles Zimmermann et Shuler sont priés d'assister à une messe qui sera célébrée MERCREDI 3 août, à 10 heures du matin, à l'église Ste-Marie, à Carrollton, pour le repos de l'âme de J. F. ZIMMERMANN, et de sa femme PAULINE SHULER, qui ont péri sur le steamer Louisa Polut. Les chars pour Carrollton partent à 9 heures du matin. 2 août—21

ATTENTION.

Résidence convenable pour famille à l'encan, par le shérif—L'attention publique est appelée sur la vente qui sera faite aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, d'une résidence convenable pour famille, située à l'angle du Chemin du Bayou et de la rue Robertson. 2me District—Pour les détails et les conditions, voir aux annonces.

M. F. F. Trincard vend du cidre, du tabac à chiquer, du café, du blanc de céruse, &c, ce matin à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 42.

M. J. P. Boisseau vend du café, du tabac, de l'eau de vie, &c, ce matin, à onze heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Gravier.

MM. Montgomery & Bros, R. T. Montgomery encanteur, vendent aujourd'hui, mardi 2 août, à dix heures, au No 85 de la rue du Camp, 21 boucauts sucre blanc clarifié, à onze heures, à l'entrepôt Delta, pommes de terre; à la même heure, au No 7 de la rue du Camp, un grand assortiment de bois, à midi, au No 82 de la rue du Camp, le bateau à vapeur Ketty Gilmore, tout derrière, à 3 heures, au No 83 de la rue du Camp, 41 balles coton.

MM. R. T. Montgomery & Bros, R. T. Montgomery encanteur, vendent aujourd'hui, 2 août, à midi, au No 85 de la rue du Camp, le bateau à vapeur Ketty Gilmore, bâti marcheur, à roue derrière, avec ses agrès et ses meubles. On donnera des détails complets à la vente.

MM McCerren & Landry vendent les meubles ce matin, à 10 heures et demie, au No 151 de la rue de la Douane, entre les rues Villeré et Robertson.

AVIS.

Les passagers de la Goelette SUSAN JANE, pour Matamoros, sont priés de se rendre à bord MERCREDI, 3 août, à huit heures du matin, poirvus de la passe du prévot-marechal. Ayant de magnifiques emménagements, la goelette peut recevoir quelques passagers de plus. Pour passage, s'adresser à D. LANZAC, 2 août—21 — 131 rue St. Philippe, près Remparts.

AVIS.

Le steamer CREOLE, arrivé de New York, est en déchargement au Wharf, au pied de la rue Toulouse. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, attendu qu'elles sont à leurs frais et risques dès qu'elles auront été débarquées et que ni le steamer, ni les propriétaires, ni les agents ne seront responsables des pertes ou des avaries. Toutes les marchandises non réclamées seront emmagasinées aux frais et risque des propriétaires. Tous les comptes de fret doivent être payés au bureau des agents. WARNEKEN & Co. Rue de l'Union, No 81. 2 août—2

AVIS.

Le brick français MARIE ANGELIQUE, capitaine Poirel, venant de Bordeaux, est en déchargement au pied de l'Esplanade, Deuxième District. Les consignataires des marchandises sont invités à faire leurs entrées dans les cinq jours qui suivront le présent avis. Nlle-Orléans, le 28 juillet 1864. EUG. ROCHEREAU & Co. 29 juillet—6 — Nos 16 et 18, rue St-Louis.

AVIS.

Ni le capitaine ni les consignataires du brick français MARIE ANGELIQUE, actuellement dans le port, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage. Nlle-Orléans, le 28 juillet 1864. EUG. ROCHEREAU & Co. 29 juillet—6 — Nos 16 et 18, rue St-Louis.

CONSULAT DE FRANCE.

Avis mensuel—Août 1864.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Berne, G	Loeta, Henriette
Bondousquié, A	Mollar, Pierre
Boyer, Marie, Mme veuve	Mieussens-Pichon, Jean
Bolmidere, Romain	Marechal, Antoine
Boulin, B, Dr en méd.	Moses, Benjamin
Chabat, François	Paret, Antoine
Corbeau, Elie Samuel	Petit, Jules
Hardy, Auguste	Sens, Auguste
Lagarde, Jean	Salenda, H
Lapeille, Jean dit Buron	Sorbier, J J Adolphe
Laurenchet, François	Tulla, Jean Marie
Longuefosse, Jean	Tranchart, horloger

Le chancelier du Consulat de France, sise à l'angle des rues Natchez et Magasins, est ouverte tous les jours, les dimanches exceptés, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGÉ.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. P. VERGÉ. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est acre ou vicié. S'adresser à GAUDOZ Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon. 1 août—1m

---

COPAHINE-MEGE

Agréable et facile à prendre. Guérison prompte et certaine des maladies contagieuses. Prescrite et connue depuis 1840. A Paris, chez G. JOZEAU, pharmacien, rue Saint-Quentin, 22, et dans les Pharmacies de tous les Pays. Exiger la marque de fabrique et ma signature en rouge.—A New York, chez MM JOHN MILHAU et fils, Broadway, 183. A la Nouvelle Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, et dans les principales pharmacies de l'étranger.

BOLS D'ARMÉNIE DU Dr CH. ALBERT

[illegible] Dépôt à Paris, rue Montorgueil. [illegible] A New York, chez MM [illegible]. A la Nouvelle Orléans, chez [illegible] L. CASTEL, pharmacien [illegible]

A tous ceux que cela concerne. UNE OCCASION D'ACHETER Des Marchandises sèches A BON MARCHÉ. Le stock entier DOIT ETRE VENDU en 14 jours, Pour cause de réparations du magasin, WEHL & DANZIGER, Rue du Canal No 163. LE PRIX SERA MARQUÉ SUR CHAQUE ARTICLE. PRIX FIXES.

POSTSCRIPT

A tous nos amis et clients. WEHL & DANZIGER Etant forcés de fermer leur Magasin de marchandises sèches au No 163 rue du Canal dans deux semaines pour cause de réparations, pour disposition des vitrines Et pour arranger la façade de leur établissement, Offrent TOUT LEUR STOCK DE MARCHANDISES SECHES à des prix réduits, Afin de donner à chacun une chance de se pourvoir de marchandises sèches à meilleur marché qu'auparavant.

TABAC EN FEUILLES

VENANT d'arriver par le steamer CREOLE, un lot de Tabac en feuille du Connecticut et de New York state. [illegible]

CAFÉ ET HOTEL A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART [illegible]

Bonne occasion pour les Laitiers, PROPRIÉTÉ A VENDRE [illegible] A vendre aussi HUIT TERRAINS [illegible] PIERRE COUTOLAN.

Magnifique Occasion. A VENDRE. [illegible] Fonds de Grocerie et installations POUR CAUSE DE DEPART. [illegible]

A VENDRE. [illegible]

DEMANDE. [illegible]

A vendre par J. N. CURIEN, Rue Toulouse, No 2.

Pour l'exportation. [illegible] A vendre par J. N. CURIEN, Rue Toulouse, No 2.

CHIEN PERDU— DIX PIASTRES DE RECOMPENSE seront données à la personne qui ramènera [illegible] un chien d'arrêt blanc, tête jaune [illegible] 2 août—3t

CHEVAL TROUVÉ. Trouvé dans la journée du 27 juillet dernier, un cheval de couleur cendrée ayant une marque sur la cuisse droite. Le propriétaire peut le réclamer à l'adresse suivante, en prouvant sa propriété et en payant les frais, rue Mazant, No 1, entre Amour et Bons Enfants, 3me District. 2 août—3t

AVIS A QUI DE DROIT. LE soussigné prévient tout porteur du billet de $ 884, souscrit par lui à l'ordre de lui même, à la Nouvelle-Orléans le 21 mars 1863, payable à un an de date, avec intérêts à 8 p% à compter de sa date jusqu'à sa liquidation [illegible] PAUL DAVERÈDE.

Marchandises en bord de Douane. LES soussignés offrent en vente aux plus bas prix du marché, les marchandises suivantes, en bord de Douane, et prêtes pour être expédiées: Un grand assortiment de bonneterie, Cotonnades, indiennes, mouchoirs, cotons blancs et écrus, alpaca, mérinos, [illegible], &c., et une quantité d'autres articles convenables pour le marché mexicain. A. STURZENEGGER & CO. 31juil—1m — 18, rue de Chartres.

PAYEZ VOS TAXES. LES contribuables de la Paroisse d'Orléans, rive droite, sont prévenus que les comptes de taxes pour 1861, 1862 et 1863 sont entre mes mains pour être collectés. Le bureau est à l'angle des rues Paterson et Oudline, au premier, et ouvert de 10 à 3 heures. Alger, 7 juillet 1864. B. S. WILSON, Percepteur de Taxes.

Avis aux Créanciers. LES personnes ayant des réclamations à faire valoir contre la succession de JUAN Y DE EGANA sont instamment requises d'en présenter un compte rendu détaillé aussitôt possible, au soussigné, afin qu'un Tableau de Distribution soit préparé et déposé en Cour sans délai. J. M. CABALLERO, Exécuteur testamentaire de J. Y. de Egana, No 6, rue Vieille Levée. DURANT & HORNER, No 17 rue Carondelet.

CONTINENTAL HOUSE, Au coin de la rue Bourbon et du Passage de la Bourse. LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a acheté le Continental House, qu'il l'a fait à neuf et en fera l'ouverture LUNDI, 1er août, à 10 heures du matin. Il sera heureux d'y voir ses amis. On y trouvera les meilleurs vins, les liqueurs les plus fines, le meilleur Lagger Beer, &c. W. O. SCHAFER.

ALAMBICS A VENDRE. UN ALAMBIC pouvant faire 150 gallons d'esprits par jour, avec chambre de rectification et de condensation, 76 pieds de long et 4 pieds et demi de diamètre, le tout au complet, un alambic pouvant faire 600 gallons par jour, avec rectificateur, chambre de 10 pieds de condensation et 4 et demi de diamètre, le tout au complet. A vendre à bas prix. S'adresser à J. REINECKER, Rue Lafayette, No 182.

PAPIER à imprimer—2 fardos, 21 rames, Beurre Goshen prime—35 barillets, Orge perlée—35 barillets, Conserves—25 caisses, Sirop limon—30 do, Sauce Worcestershire—50 caisses, Lait condensé—50 caisses, Sel de table, en boîtes—40 caisses, Huîtres de Baltimore—100 do. A vendre par E. J. HART & CO., Rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75.

Vins pour l'exportation. EN débarquement du navire français MARIE ANGELIQUE, arrivé de Bordeaux et à vendre en drawback par le soussigné—[illegible] P. POUJOL, 29juil—3t. No 11 rue Toulouse, entre Chartres et Levée.

A VENDRE. UNE DISTILLERIE pouvant faire 16 barils de rum par 24 heures, avec toutes les installations; [illegible] Machine à vapeur de la force de deux chevaux, Une grande bouilloire, 2 pompes. S'adresser chez M. ADAMS, chaudronnier, rue Conti, 16.

PROCLAMATION

Pour un jour de jeûne et de prière.

[illegible] J. MADISON WELLS, S. WROTNOWSKI, Secrétaire d'Etat.

PROCLAMATION PAR J. MADISON WELLS, Lieutenant-Gouverneur et Gouverneur par intérim De l'Etat de la Louisiane.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF, Nouvelle Orléans, [illegible] juillet 1864.

[illegible] LE PREMIER LUNDI DE SEPTEMBRE [illegible] J. MADISON WELLS. Par le Gouverneur: S. WROTNOWSKI, Secrétaire d'Etat.

BUREAU DE L'INSPECTEUR Station du Chemin de fer, Place Lafayette, 29 juillet 1864

Toutes personnes qui ont payé des sommes d'argent à aucun officier quelconque du Gouvernement, ou à une personne quelconque prétendant représenter le Gouvernement, Pour "loyer", "amendes", "assessments", [illegible], "passeports", "priviléges", "extorsion", "déport" [illegible] JAS. H. STOKES, Inspecteur. Approuvé: Ed. R. S. CANBY, Major Général Commandant, Div. du Mississippi Occidental.

OFFICIEL. Bons consolidés de la ville. Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle Orléans. Nlle Orléans, 29 juillet 1864. LE 27 juillet 1864, à une séance du Board, la résolution suivante a été adoptée—Résolu que le Maire de la ville de la Nlle Orléans soit autorisé à délivrer des bons de la dette consolidée de la ville de la Nlle Orléans, de mille piastres chacun, avec les coupons semi annuels d'intérêt à six pour cent l'an payable à vingt huit ans de date, en échange de bons de la dite dette consolidée, maintenant dûs et payables. Pour copie conforme, FRANCIS MOONEY, Secrétaire.

Une des meilleures occasions DE LA SAISON! Marchandises sèches à bon marché POUR QUELQUES JOURS. Afin de réduire le stock avant d'en faire l'inventaire, Linons imprimés, Jaconats imprimés, Organdis français imprimés, Grenadines fantaisie soie, Baréges noires et couleur. AUX PRIX COUTANTS. Beaucoup de ces Marchandises ont été achetées aux Encans de New York bien au-dessous de leur valeur sur le marché. Egalement: Un grand assortiment de MARCHANDISES BLANCHES comprenant, Cotons blancs, Toiles, Nansouks unis et à carreaux, Batistes, Mousselines Suisses et Mull, &c., Bonneterie et Broderies, Mitaines en filet, Bonnets dentelles, Rubans, Eventails, &c, En tout cas et parasols. Notre stock est des plus complets et se compose de tout ce qui est nécessaire pour la saison. [illegible] R. TURNBULL, Rue du Canal No. 131, BATISSES TOURO.

Mme OLYMPE A l'honneur de prévenir sa clientèle de la ville et de la campagne, que son magasin de MODES ET NOUVEAUTÉS est transféré du No 24 de la rue de Chartres au No 151, rue du Canal, entre Carondelet et Baronne. Nlle-Orléans, le 16 mai 1864.

EN débarquement du navire Marie Angélique venant de Bordeaux—[illegible] —Pour l'exportation— [illegible] —En magasin— [illegible] A vendre par ANT. LANATA, 9 et 11 rue Jefferson.

Dr F. FORMENTO Jr, CHIRURGIEN des armées Franco-Sarde pendant la campagne d'Italie de 1859, ex-médecin en chef de l'Hôpital de la Louisiane à Richmond, médecin de la Société de Bienfaisance Italienne, etc. Domicile rue des Ursulines, 63, entre Royale et Chartres. Cabinet de consultations (de midi à 2 heures), rue du Canal, 162, entre Carondelet et Baronne.

Pour New York, directement. Départ, DIMANCHE, 7 août, à 8 heures du matin. Le beau steamer CREOLE [illegible] WARNEKEN & Co, agents.

POUR NEW YORK — directement — Départ, SAMEDI [illegible] EMILY B. SOUDER [illegible] WARNEKEN & Co, agents.

[illegible]

POUR MATAMOROS [illegible] CHRISTOPHE COLOMB [illegible] L. JOUBLANC.

POUR MATAMOROS—La goelette paquebot SUSAN JANE [illegible] D. LANZAC [illegible]

POUR MATAMOROS—La [illegible] LIZZIE [illegible] S. FERNANDEZ & Co.

POUR MATAMOROS [illegible] S. FERNANDEZ & Co.

POUR TAMPICO [illegible] S. FERNANDEZ & Co.

POUR MATAMOROS [illegible] L. JOUBLANC.

POUR TAMPICO—La [illegible] EMMA AMELIA [illegible] S. FERNANDEZ & CO.

POUR MATAMOROS—Départ [illegible] ALLISON [illegible] N. A. LLAMBIAS.

POUR MATAMOROS [illegible] LOUISA [illegible] S. FERNANDEZ & Co.

AVIS. L. GAMOTIS a l'honneur d'informer ses amis et ses nombreux clients [illegible]

Chapeaux! Chapeaux! 23, Rue des Magasins, 23. LE soussigné offre à vendre aux citoyens de la Nouvelle Orléans un très beau choix de chapeaux français et américains, parcelle ou par douzaine. Il reçoit, par chaque steamer, un choix de chapeaux de nouveaux genres. Manufacture à Brooklyn, New York. 14 nov—1an — E. S. BENEDICT.

A vendre. UNE TERRE propre à cultiver le coton, [illegible] Pour les conditions, s'adresser au bureau du Gaz, No 128, rue de la Commune, à M. E. LEBEAU.

CIGARES ET CIGARETTES De la Havane. EN débarquement de la barque Shephard, de la Havane: 47,000 cigares de différentes marques, 40,000 paquets cigarettes La Honradez. A vendre par BORNIO & FRERE, 34 rue Gravier.

Bernard Turpin, ENCANTEUR ET NEGOCIANT COMMISSIONAIRE, No 93, rue de la Vieille Levée entre St Louis et Conti.

Cigarettes QUARANTE MILLE paquets Cigarettes La Honradez, [illegible] BORNIO & BROTHER.

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, Habillements, Chapeaux, &c. PAR GABRIEL LEAUMONT, [illegible]

Sucre—Sucre. 21 boucauts sucre blanc et clarifié—Vente à l'encan PAR MONTGOMERY & BROS, R. T. MONTGOMERY, encanteur. [illegible]

Sucre—Sucre. [illegible] boucauts de sucre prime de la Havane, en débarquement—Vente à l'encan. PAR MONTGOMERY & BROS, R. T. MONTGOMERY, encanteur [illegible]

Cidre, tabac à chiquer, café moulu, biscuits pilots, blanc de céruse, allumettes, tabac à fumer. PAR F. F. TRINCHARD. [illegible]

Café, tabac, savon, eau de vie, PAR J. P. BOISSEAU, encanteur. [illegible]

PAR J. B. GROZAT, encanteur [illegible]

Vente à l'encan du contenu d'une résidence. PAR McCERREN & LANDRY, G. W. McCERREN, encanteur. [illegible]

Bateau à vapeur—Bateau à vapeur. Le bateau à vapeur "Ketty Gilmore", solide, bon marcheur et roues derrière—Vente à l'encan. PAR MONTGOMERY & BROS, R. T. MONTGOMERY, encanteur. [illegible]

Contenu d'une boutique de forgeron. PAR E. M. JACOBS, encanteur. [illegible]

J. F. DUNBAR, FACTEUR de Coton & MARCHAND COMMISSIONNAIRE. 51......Rue de la Commune......51

CUISINIERE & BLANCHISSEUSE [illegible]

Restaurant St-Louis Tenu par HENRI MARTHE, [illegible] Chambres garnies pour habitants. Salons pour noces et repas de famille. [illegible]

TRANSFERT DE MAGASIN. [illegible] DIAMANTS, MONTRES ET BIJOUX. [illegible]

Prets sur gages. [illegible] J. HART.

Moulin à coton de Carver. [illegible] AARON HOBART Jr.

AVIS. LA SOCIÉTÉ BROTT & DAVIS est dissoute [illegible] GEO. F. BROTT, ISAAC DAVIS, A B SPEIR.

GEO. F. BROTT, MARCHAND-COMMISSIONNAIRE ET FACTEUR DE COTON, Rue Carondelet, No 47, Nlle-Orléans

Conservez vos Dents, J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, 156, RUE DU CANAL, [illegible] On parle français, espagnol et anglais.

Extrait de Café, Epices, &c. C. Lienhard, Fabricant D'EXTRAIT DE CAFÉ. —321— Rue du Camp. Vis-à-vis de la rue des Magasins.

AUX PEINTRES. ESSENCE DE TEREBENTINE, 50 gallons, HUILE DE LIN, BLANC DE PLOMB [illegible] A vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St Philippe.

AUX TANNEURS. SUMAC, TERRE JAPONICA, HUILE DE TANNEURS, ACETATE DE PLOMB, ACIDE SULFURIQUE. A vendre par CUSACHS & OGDEN.

HOUBLONS—HOUBLONS. [illegible] CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St Philippe.

Avances en argent. D'avances libérales en argent seront faites sur des marchandises approuvées, consignées à nos amis, MM. SPOFFORD, TILESTON & CO, à New York. J. REID, No. 1 rue des Magasins.

Reçus à New York, par les navires Leonidas, du Havre, et en débarquement des navires Elizabeth Hamilton, Caroline, Walter Lilly, Victorine et le steamer Yazoo: [illegible] Un nouvel envoi de [illegible] E. J. MOUSSIN.

Eaux naturelles amères, de Pullna, de Seltzer, de Vichy, de Kissingen, de Bonnes, de Congress, etc. etc.

BRECHE [illegible] E. J. HART & Co.

BRECHE—[illegible] E. J. HART & CO.

CAFÉ [illegible] E. J. HART & CO.

HOUBLON—[illegible] E. J. HART & CO.

SEL DE SOUDE—[illegible] E. J. HART & CO.

SEL DE SOUDE—[illegible] E. J. HART & CO.

PECHES A L'EAU DE VIE—[illegible] E. J. HART & CO.

Guignolet d'Angers! 80 paniers de 12 bouteilles véritable guignolet d'Angers, à vendre pour clore une consignation, par HENRY VALETON & Co.

VENTES A L'ENCAN

Vente de Marchandises sèches. PAR E. ROGER & Co. JOSEPH HOLZ, encanteur. MARDI 2 août [illegible] 300 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, telles que: Jaconats, indiennes, cotons blancs et écrus, ginghams, cotonnades, linons, mousseline, tarlatane, mousseline à moustiquaires, mousseline en satinets, draps, alpaca, mérinos, châles dentelles, mantelets soie, Kentucky jeans, flanelle, courtepointes, bonneterie, toile d'Irlande, mouchoirs batiste articles fantaisie, &c, &c. Conditions: à la vente.

VENTES JUDICIAIRES.

William Keith & Co. vs. Francis W. C. Cook. SIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—[illegible] TROIS MACHINES A VAPEUR PORTATIVES [illegible] ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE FEUE CLARISSE MARTIN, VEUVE JEAN MATERRE. DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—[illegible] ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans. [illegible] E. H. LEHMANN, Dép. greffier.

Succession de Pierre Gustave Porée. DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans. [illegible] A. MOREL, Député Greffier.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans. [illegible] A. MOREL, Député Greffier.

Succession de Domingo Herrera. [illegible] E. K. GRANDMONT.

LOUISIANA ACADEMY. Institution dirigée par M. A. Perrier PENSIONNAT ET EXTERNAT. Pour les jeunes gens, Rue Hopital, No 131 entre Dauphine et Bourgogne. [illegible]

Ecole supérieure et primaire, 240, 242 et 244 rue des Remparts, DIRIGÉE PAR M. CARON. Pensionnat et Externat. [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme DEBON, 275......RUE DAUPHINE......275. [illegible]

Institution Martin. PENSIONNAT ET EXTERNAT. Les parents sont priés de visiter l'établissement. RUE DU BAYOU.

ECOLE DE MUSIQUE Pour l'instruction des enfants [illegible] DIRIGÉE PAR Mme G. BOYER, 123 Rue Conti.

LA GRANDE CLAIRVOYANTE Madame LA BLANCHE, CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 112 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue lui a mis en mesure de découvrir, sans jamais se tromper, le siège du mal et de prescrire le remède. Elle guérit en certains cas, pendant la campagne, au [illegible] Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. Le public et la presse ont exprimé la même opinion [illegible] LE TESTANT DE FERRE.

PLUS DE DISTANCE! DIVINATION! PRÉDICTION PAR MADAME ADAH, Cartomancienne parisienne élève de Mlle Lenormand. [illegible]

EAUX-DE-VIE, VINS ET LIQUEURS pour l'exportation et en magasin. EN débarquement du navire français Marie Angélique, capitaine Poirel, de Bordeaux, et à vendre en drawback ou en magasin par les soussignés—[illegible] OSCAR BERGER & Co., No 17, rue St. Louis.

SUCRE. [illegible] boucauts de sucre à vendre, en lots, à la convenance des acheteurs par A. MILTENBERGER, 156, rue Commune.

Entrepot de Tapis, No 19.....Rue de Chartres.....No 19 NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—MEDAILLONS, velours, tapisserie, WILTON, VENITIENS, NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c., TOILE CIRÉE de différentes largeurs et qualités. [illegible] A. BROUSSEAU & Co.

HOUBLON—[illegible] E. J. HART & CO.

Chemin de fer Pontchartrain. *Arrangement du printemps et d'été* Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents.—A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir. A partir de DIMANCHE, 27 mars 1864, les convois partiront comme suit: [illegible] Les passagers qui voudront s'arrêter à la station de Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.